



Santé Health  
Canada Canada

Numéro d'enregistrement de la ROP : 014-18  
Numéro de contrat de SPAC : HT372-182802/CY  
Date d'octroi du contrat : Le 29 juin 2018  
Date de livraison : Le 10 septembre 2018  
Coût du contrat : 104 214,25 \$ (incluant la TVH)

# Évaluation d'énoncés sur les risques relatifs aux produits de vapotage

---

## Sommaire

Rédigé par :  
**Corporate Research Associates Inc.**

Rédigé pour le compte de :  
**Santé Canada**

*This summary is also available in English.*

Pour de plus amples renseignements sur le rapport, écrivez à :  
[hc.cpab.por-rop.dgcap.sc@canada.ca](mailto:hc.cpab.por-rop.dgcap.sc@canada.ca)



7071, Bayers Road, bureau 5001  
Halifax (Nouvelle-Écosse) B3L 2C2  
[www.cra.ca](http://www.cra.ca)  
1 888 414-1336

Canada 

# Évaluation d'énoncés sur les risques relatifs aux produits de vapotage

Sommaire

## Préparé pour Santé Canada

Nom du fournisseur : Corporate Research Associates Inc.

Septembre 2018

Ce rapport de recherche sur l'opinion publique présente les résultats des groupes de discussion menés par Corporate Research Associates Inc. au nom de Santé Canada. L'étude de recherche comprend un total de seize groupes de discussion composés de Canadiens âgés de 15 à 24 ans entre le 1er et le 16 août 2018.

This publication is also available in English under the title: Testing of Relative Risk Statements for Vaping Products.

Cette publication ne peut être reproduite qu'à des fins non commerciales. Une autorisation écrite préalable doit être obtenue de Santé Canada. Pour de plus amples renseignements sur ce rapport, veuillez communiquer avec Santé Canada à [hc.cpab.por-rop.dgcap.sc@canada.ca](mailto:hc.cpab.por-rop.dgcap.sc@canada.ca) ou à :

Direction des communications  
Santé Canada  
200, promenade Églantine  
AL 1915C, pré Tunney  
Ottawa (Ontario) K1A 0K9

### Numéro de catalogue :

H14-268/2018F-PDF

### Numéro international normalisé du livre (ISBN) :

978-0-660-27843-8

### Publications connexes (numéro d'enregistrement : POR-014-18) :

Numéro de catalogue H14-268/2018E-PDF (Rapport final, anglais)  
ISBN 978-0-660-27842-1

© Sa Majesté la Reine du chef du Canada, représentée par la ministre de la Santé, 2018

## Sommaire

Corporate Research Associates Inc.

Numéro de contrat : HT372-182802/CY

Numéro d'enregistrement de la ROP : 014-18

Date d'octroi du contrat : Le 29 juin 2018

Coût du contrat : 104 214,25 \$ (incluant la TVH)

### Contexte et objectifs

La popularité croissante des produits de vapotage au Canada a incité le gouvernement fédéral à adopter le projet de loi S-5, qui est devenu loi en mai 2018 sous forme de modifications à la Loi sur le tabac, maintenant renommé la Loi sur le tabac et les produits de vapotage (LTPV). La Loi révisée permet au gouvernement de réglementer les produits de vapotage comme une catégorie distincte de produits.

Bien que les émissions provenant des produits de vapotage soient moins nocives que celles des cigarettes, elles présentent néanmoins des risques pour la santé. Par conséquent, la Loi interdit la promotion du vapotage d'une manière qui véhicule l'idée qu'il procure un avantage pour la santé des consommateurs ou qui favorise le vapotage en le comparant à l'usage du tabac. De plus, la Loi prévoit des exceptions réglementaires à cette interdiction, y compris l'utilisation d'énoncés choisis et appuyés scientifiquement qui comparent les risques pour la santé du vapotage et des produits du tabac, mais qui n'induisent pas le public en erreur au sujet des méfaits du vapotage, et ne favorisent le vapotage chez les jeunes et chez les non-fumeurs.

Santé Canada souhaitait mener une étude qualitative pour appuyer la création d'énoncés comparatifs des risques dont l'utilisation pourrait être autorisée pour les produits de vapotage. L'objectif de ces énoncés autorisés est de ne pas induire les gens en erreur sur les méfaits pour la santé du vapotage et de l'usage du tabac et de ne pas motiver les jeunes et les non-fumeurs adultes à ces produits. Les énoncés sur les risques relatifs qui ont été mis à l'essai ont été conçus pour aider les consommateurs à faire un choix éclairé au sujet de leur santé en ce qui concerne les produits de vapotage. Dans cette optique, l'objectif principal de cette recherche est d'évaluer la perception qu'ont les vapoteurs, les fumeurs, les jeunes et les jeunes adultes canadiens de certains énoncés sur les risques relatifs, et les variations possibles, qui peuvent être autorisés à être utilisés dans la promotion commerciale des produits de vapotage. Plus précisément, les énoncés du risque relatif ont été évalués en fonction de la clarté ou du message, de la facilité de lecture, de la crédibilité et du risque d'incitation pour les jeunes et les jeunes adultes qui sont non-fumeurs.

L'étude consistait en un total de seize (16) groupes de discussion en personne tenus du 1<sup>er</sup> au 16 août 2018. Quatre groupes de discussion en anglais ont eu lieu à Toronto (ON), Vancouver (C.-B.) et Saskatoon (SK), et quatre groupes en français à Montréal (QC). Dans chaque endroit, un groupe a été mené auprès de chacun des quatre auditoires suivants : les vapoteurs adultes (une personne qui a vapoté au moins une fois par semaine au cours des quatre dernières semaines); les fumeurs adultes (une personne qui a fumé au moins une fois par semaine au cours des quatre dernières semaines); les



jeunes de 15 à 19 ans qui n'ont jamais fumé du tabac et n'ont jamais utilisé un dispositif de vapotage; les jeunes adultes de 20 à 24 ans qui ne fument pas et n'utilisent pas de dispositif de vapotage.

Étant donné la faible participation des jeunes de Montréal, un groupe de discussion en ligne comprenant une discussion en direct a été mené avec ce public en plus du groupe de discussion en personne. Chaque groupe de discussion était composé d'individus de différents groupes d'âge, de sexe, de niveau d'éducation (groupes de fumeurs et de vapoteurs seulement), et de revenu familial, ainsi qu'une fréquence d'utilisation de produits de vapotage et de cigarettes variée (pour les groupes de fumeurs et de vapoteurs seulement). Tous les participants habitent dans leur marché respectif depuis au moins deux ans. Dans tous les groupes, 124 participants au total ont participé à cette étude.

Ce rapport présente les constatations de l'étude. Il convient d'interpréter les résultats de la présente étude avec précaution, car les recherches qualitatives ne fournissent qu'une orientation. Les résultats ne peuvent pas être extrapolés avec confiance à l'ensemble de la population étudiée.

### Preuve de neutralité politique

À titre de représentante de Corporate Research Associates Inc., j'atteste que les résultats livrés sont entièrement conformes aux exigences en matière de neutralité politique du gouvernement du Canada énoncées dans la **Directive sur la gestion des communications**. Plus précisément, les résultats attendus n'incluent pas de renseignements sur les intentions de vote électoral, les préférences quant aux partis politiques ou les positions des partis ou les cotes de performance d'un parti politique ou de ses dirigeants.

Signature \_\_\_\_\_



Margaret Brigley, présidente et directrice de l'exploitation | Corporate Research Associates

Date : le 10 septembre 2018

### Principaux résultats et conclusions

Les constatations de l'étude **Évaluation d'énoncés sur les risques relatifs aux produits de vapotage** révèlent que la plupart des dix-sept énoncés testés sont efficaces pour communiquer que le vapotage est moins nocif que le tabagisme si vous êtes fumeur. De plus, à quelques exceptions près, ils n'induisent pas les consommateurs en erreur quant aux méfaits des produits de vapotage.

Bien que le message général des énoncés ait semblé clair aux participants, l'information fournie a été jugée incomplète ou insuffisante dans de nombreux cas. Ce sentiment est probablement dû au fait que les consommateurs recherchent des informations établies et scientifiquement prouvées sur les risques pour la santé des produits de vapotage afin d'éclairer leurs choix.

Pour ce qui est de la clarté du message, il convient de noter que l'énoncé « remplacer complètement l'usage de cigarettes de tabac combustibles par l'utilisation exclusive des cigarettes électroniques réduit l'exposition à plusieurs substances chimiques et cancérigènes », bien qu'il ait eu un impact, a semé la confusion chez certains quant à la présence ou non d'agents carcinogènes dans les produits de



vapotage. Dans ces cas, les participants avaient tendance à croire que les produits de vapotage étaient nocifs. La confusion était également évidente en ce qui concerne les causes de la dépendance et du cancer dans l'énoncé suivant : « Les cigarettes électroniques contiennent de la nicotine qui crée une dépendance, mais qui ne cause pas le cancer comme le tabagisme ».

La recherche a également révélé que l'utilisation de mots comme « plus faible », « fraction » et « réduction », sans qualificatifs (p. ex., « considérablement »), combinée à l'utilisation de verbes conditionnels (p. ex., « peut », « pourrait ») affectait la compréhension des participants quant aux allégations formulées par chaque énoncé. Par exemple, dire que « le vapotage peut être nuisible » implique aussi que l'inverse est vrai (c'est-à-dire que le vapotage peut *ne pas* être nuisible dans certaines situations). De plus, le fait de dire que « le vapotage est moins nocif que le tabagisme » ne permet pas de quantifier adéquatement la différence des méfaits entre les deux, selon les participants.

Dans la plupart des cas, les énoncés n'éveillent pas la curiosité des jeunes et des jeunes adultes non-vapoteurs et non-fumeurs à l'égard des produits de vapotage, en particulier les énoncés qui identifient les fumeurs comme le public cible (p. ex. les expressions « passer complètement », « remplacer complètement », « utilisateurs » et « fumeurs ») et les énoncés qui présentent le vapotage comme demeurant nocif. Cela dit, les énoncés « les cigarettes électroniques contiennent de la nicotine, une substance qui crée une dépendance; la nicotine n'est pas cancérigène comme d'autres substances chimiques présentes dans la fumée du tabac » et « à l'exception de la nicotine, les produits de vapotage ne contiennent généralement qu'une fraction des 7 000 produits chimiques se trouvant dans le tabac ou la fumée du tabac et à des concentrations moins importantes » minimisent les risques ou les méfaits potentiels des produits de vapotage comparativement aux cigarettes, indiquant ainsi aux lecteurs que le vapotage pourrait ne pas être très nocif. Ces deux énoncés étaient également les plus imprécis en ce qui a trait à la spécification des méfaits potentiels des produits de vapotage, ce qui a créé de la confusion quant aux causes du cancer et aux substances toxiques qui sont incluses dans les produits de vapotage, et quant à leur nombre.

En examinant la structure des phrases, les résultats montrent que de courts énoncés qui utilisent un langage simple et présentent une seule idée ont été considérés comme les plus efficaces pour communiquer clairement le message visé. En ce qui concerne la formulation spécifique, « moins nocif » est préféré et jugé plus clair que « pas inoffensif ». « Considérablement plus faible » implique une différence d'au moins la moitié et est perçu comme supérieur à « beaucoup plus faible » et « beaucoup moins ». « Produits de vapotage » est perçu comme étant plus englobant et inclusif que « cigarettes électroniques » en plus d'être moins stigmatisés négativement. Les termes « émettre » et « dégager » ont été jugés tout aussi adéquats et, avec « exposition », ils parlent de fumée secondaire ou de vapotage. Pour qualifier les méfaits du vapotage et du tabagisme, « substances toxiques » attire l'attention et implique une situation plus grave et plus remarquable que l'expression « substances nocives ». « Remplacer complètement » et « changer complètement » suggéraient un passage permanent et total du tabagisme au vapotage. Enfin, bien que « nombreux » soit moins couramment utilisé que « plusieurs », il évoque la connaissance scientifique et implique un plus grand nombre.



Les constatations suggèrent que la plupart des énoncés sur les risques testés conviennent pour aviser les consommateurs sur les risques pour la santé du vapotage par rapport au tabagisme, tout en ne pas suscitant d'intérêt pour ces types de produits chez les non-utilisateurs.

